



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

Président de l'Agglomération Cannes Lérins  
Maire de Cannes  
Président de l'Association des Maires de France

Cannes, le **09 JUL. 2024**

Monsieur Jean-Claude GENEY  
Sous-Préfet de l'arrondissement de  
Grasse  
Sous-Préfecture de Grasse  
3, avenue du Général de Gaulle  
06130 GRASSE

Ref : 2024/D/ *2561*

Dossier suivi par : Olivier MARTIN

Objet : Mise en œuvre de l'approche Nord-Ouest pour l'aéroport de Cannes Mandelieu

PJ : Néant

Copie(s) : Néant

Monsieur le Sous-Préfet,

Le 12 janvier dernier, vous avez réuni une Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport de Cannes-Mandelieu dédiée à la trajectoire d'approche Nord-Ouest, à l'occasion de laquelle ont été présentés les résultats de l'étude commandée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Commune du Cannet.

Dans le prolongement de cette CCE, je vous informe par la présente du souhait de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins que toutes les alternatives permettant de limiter l'impact de l'aéroport sur la population soient mises en œuvre de façon concomitante, sans priorisation de l'une par rapport à l'autre.

A ce titre, il me semble pertinent de poursuivre l'optimisation des atterrissages par la mer, tout en expérimentant de façon opérationnelle la mise en œuvre d'une trajectoire d'approche Nord-Ouest.

Contrairement à l'étude menée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), celle conduite par le bureau d'étude CGX sur les trajectoires d'approche Nord-Ouest alternatives, ne précise pas l'impact en termes de niveau de bruit sur les populations des différentes communes. Il conviendrait en conséquence d'avoir un complément de précisions sur ce point, afin de définir la trajectoire optimale.

Les études sur cette approche Nord-Ouest ont débuté en 2020 et il me semble maintenant nécessaire qu'une phase d'expérimentation sur une durée significative d'au moins 8 mois, couvrant la période estivale, soit engagée afin d'évaluer, à partir de stations mesures de bruit homologuées, l'impact réel sur les populations des différentes communes concernées par cette trajectoire, y compris celles du département du Var.

Enfin, dans la mesure où cette trajectoire Nord-Ouest ne concerne qu'une partie des aéronefs utilisant l'aéroport de Cannes-Mandelieu, je renouvelle mes demandes que soient renforcés les contrôles et sanctions des pilotes qui ne respectent pas les trajectoires et altitudes de la VPT 17 (*Visual pattern with Prescribed Track*), ainsi que de ceux qui franchissent les limites des ronds bleus délimitant les zones de survols à éviter sur les cartes aéronautiques.

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de mes demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président,

  
David LISNARD